

**BORDEREAU D'ENVOI**

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

**Liste des pièces adressées le 21/05/2019**

à

**Monsieur le Sous-préfet d'Arles**  
**RAR n° JA JSG 986 0987 5**

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur la validation des ambitions de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles	BS-2019-03	26/04/19



Fait à Saint Rémy de Provence, le

**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(Tampon de la Sous-Préfecture)

**23 MAI 2019**

**ARRIVEE**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2019**

Le vendredi vingt-six avril de l'année deux mille dix-neuf, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents à la table des votants :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale LICARI - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude SANCHEZ – Président de la Commission Communication, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle BOULLARD – Responsable administrative et financière, Marie-Laure THAO – Cheffe du projet « Révision de la charte », et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction.

**Etaient excusés :**

Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Régis GATTI – Maire d'Aureille, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Benoit HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille

**DELIBERATION N° BS-2019-03**

**Objet : Validation des ambitions de la charte du Parc**

## **Monsieur le Président expose :**

- Que le Parc a démarré le processus de révision de sa Charte mi-2018. Des études préalables à l'élaboration de la future Charte ont été présentées en Comité syndical en décembre : diagnostic de l'évolution du territoire et évaluation de la mise en œuvre de la Charte.
- Qu'au Bureau du 31 janvier était présenté le planning de la concertation pour l'année 2019 prévu en 3 étapes avec une restitution finale programmée pour le 13 décembre aux Assises du Parc.
- Que la 1<sup>ère</sup> étape de la concertation qui consistait à partager avec les membres des commissions thématiques et du Conseil scientifique les enjeux ressortis des études préalables se termine. 10 réunions ont réuni environ 120 personnes. La matière produite lors de ces réunions a ensuite été structurée afin d'anticiper sur les attentes au niveau national et de faire ressortir une 1<sup>ère</sup> ébauche du projet politique.
- Qu'une 1<sup>ère</sup> restitution s'est faite au Comité technique de suivi le 18 avril. Puis ce jour, une conférence des élus du territoire s'est réunie pour travailler sur ce sujet et réagir sur ces propositions pour la structuration du projet politique autour de 4 ambitions.
- Que l'enjeu est donc de restituer au Comité syndical le travail produit lors de cette 1<sup>ère</sup> étape de la concertation prévue en 2019 pour l'élaboration de la future Charte, et de proposer à la validation les grandes lignes directrices du projet politique : les Ambitions de la future Charte.
- Qu'ont été présentés aux membres du Bureau, les résultats de la réunion de la Conférence des élus du territoire qui s'est tenue le 26 avril et qui avait à se prononcer sur un projet de sommaire de la future charte, organisé en « ambitions », déclinées ensuite en « orientations » et en « mesures ». Ce document projet étant le résultat de la concertation engagée avec les commissions du Parc, et les propositions reflètent donc l'expression des travaux de ces commissions.
- Que lors de la Conférence, certains élus ont exprimé le souhait que ces ambitions reflètent plus la dynamique territoriale du Parc, d'un Parc qui s'engage dans une démarche de transition, qui adapte son territoire aux enjeux, par exemple, du changement climatique.
- Que les élus présents lors de cette Conférence confirment la validité des 4 ambitions proposées mais attendent qu'elles soient retranscrites dans une dimension plus dynamique, qui ne donne pas l'impression que la fonction exclusive du Parc soit de préserver.
- Que les 4 AMBITIONS proposées à la validation du Comité syndical qui serviront de cadre au projet de Charte devant exprimer le projet politique du territoire pour les 15 années de mise en œuvre de la charte sont actuellement :
  1. **Préserver les richesses naturelles et paysagères des Alpilles**
  2. **Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme**
  3. **Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles**
  4. **Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines**
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De valider, dans le principe, les 4 grandes ambitions qui structurent la prochaine charte.
- De demander aux services du Parc une reformulation de ces ambitions permettant de mieux traduire la dynamique territoriale portée par le Parc, avant de la présenter au Comité syndical.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,

